

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 1er avril 2021 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Mario Chiasson
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

32-04-21

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2021
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 1er avril 2021
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Service incendie
 - 6.2 - Sécurité civile
 - 6.3 - Location machineries lourdes
 - 6.4 - Parc industriel
 - 6.4.1 - Promesse d'achat - annulation
 - 6.4.2 - Plan de relance MRC des Etchemins - protocole d'entente
 - 6.5 - Employé municipal
 - 6.6 - Centre Civique
 - 6.6.1 - Salle Gatien-Lapointe / Peinture
 - 6.6.2 - Recouvrement des rampes d'accès
 - 6.7 - Entretien hiver Rang Ste-Marie
 - 6.8 - Demande de soumissions - pavage
 - 6.9 - Réseau routier municipal
 - 6.10 - Réfection de l'entrée est
 - 6.11 - Dérogation mineure / Martin Chabot
 - 6.12 - Abat-poussière
 - 6.13 - Balayage des rues
 - 6.14 - Dérogation mineure / Fernand Rivest
 - 6.15 - Recyclage des appareils ménagers
 - 6.16 - Lavage des camions
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Vente de terrain
 - 7.3 - Mutuelle des Municipalités du Québec
 - 7.4 - Gestion de la matière organique
 - 7.5 - MRC des Etchemins / PGMR
 - 7.6 - Politique de gestion des projets structurants
 - 7.7 - Synergie Bellechasse-Etchemins
 - 7.8 - Le Marché fermier des Etchemins
 - 7.9 - ADMQ / Congrès virtuel 2021
 - 7.10 - Fonds de roulement
 - 7.11 - Club de boxe

- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.2 - Club Quad de la Rivière Daaquam
 - 8.3 - Municipalité de Saint-Zacharie
 - 8.4 - Mini-Scribe
 - 8.5 - Moisson Beauce
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

- 6.12 Abat-poussière
- 6.13 Balayage des rues
- 6.14 Dérogation mineure / Fernand Rivest
- 6.15 Recyclage des appareils ménagers
- 6.16 Lavage des camions
- 7.11 Club de boxe
- 8.5 Moisson Beauce

ADOPTÉE

33-04-21

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2021

Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2021 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

34-04-21

4 - FINANCES

4.1 - Comptes fournisseurs au 1er avril 2021

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 1er AVRIL 2021

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2100144	HYDRO-QUEBEC	929,87	929,87
C2100144	HYDRO-QUEBEC	30,77	30,77
C2100144	HYDRO-QUEBEC	828,19	828,19
C2100145	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	36 247,50	36 247,50
C2100146	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	91,92	91,92
C2100147	OEUVRE DES LOISIRS	2 000,00	2 000,00
C2100148	VALERO ÉNERGIE INC.	156,11	156,11
C2100149	ESPACE ARCHITECTURE ANNIE TURMEL	1 500,00	1 500,00
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	385,47	385,47
C2100150	JOSÉE ROCHEFORT	125,50	
C2100151	RVARC INC - EN FIDUCIE	659,02	
C2100152	AON HEWITT	3 375,04	
C2100153	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	8 586,22	
C2100154	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2 520,37	
C2100154	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	436,92	
C2100155	SSQ GROUPE FINANCIER	4 570,24	
C2100156	ÉTHIER AVOCATS	811,32	
C2100157	GROUPE CT	578,61	
C2100158	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	110,38	

C2100159	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	40,00	
C2100160	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	163,23	
C2100161	HYDRO-QUEBEC	2 048,92	
C2100161	HYDRO-QUEBEC	363,19	
C2100161	HYDRO-QUEBEC	648,38	
C2100162	PAGES JAUNES INC.	83,94	
C2100163	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	403,19	
C2100164	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	50,36	
C2100165	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	267,01	
C2100165	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	216,00	
C2100166	BELL MOBILITÉ INC.	96,50	
C2100167	OPTI*MAX INC.	166,71	
C2100168	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	1 461,15	
C2100169	SANI-ETCHEMIN INC.	344,93	
C2100170	FORD APPALACHES INC.	99,52	
C2100171	M.R.C. DE BELLECHASSE	36 955,67	
C2100172	UAP INC.	93,52	
C2100173	VALERO ÉNERGIE INC.	3 082,36	
C2100173	VALERO ÉNERGIE INC.	1 105,26	
C2100173	VALERO ÉNERGIE INC.	946,01	
C2100173	VALERO ÉNERGIE INC.	326,37	
C2100174	EUROFINS ENVIRONEX	63,24	
C2100174	EUROFINS ENVIRONEX	318,77	
C2100174	EUROFINS ENVIRONEX	314,75	
C2100175	M.R.C. DES ETCHÉMINS	3 469,17	
C2100175	M.R.C. DES ETCHÉMINS	12,35	
C2100176	EMCO DISTRIBUTION LTEE	772,34	
C2100177	RÉSEAU BIBLIO	1 223,62	
C2100178	LA VOIX DU SUD	520,50	
C2100179	SEL WARWICK	1 748,89	
C2100180	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	453,99	
C2100181	JV ALARME	733,03	
C2100181	JV ALARME	192,47	
C2100182	MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	2 500,00	
C2100183	MAINTENANCE INDUSTRIELLE MOBILE	55,19	
C2100184	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	34,76	
C2100185	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C2100185	DATA2CLOUD.CA	549,12	
C2100186	FERME FRANKY 2004 INC	574,88	
C2100187	DRAPEAUX ET BANNIÈRES L'ÉTENDARD INC.	643,86	
C2100188	ENTANDEM	169,66	
C2100189	GROUPE ACCISST	1 184,47	
C2100190	REVALORISATION TPOL INC.	976,83	
	TOTAL	129 505,92	42 169,83
	SOLDE À PAYER	87336,09	
	ENCAISSE	440557,26	

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été déposée à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Le nouveau camion incendie devrait arriver vers la fin du mois de mai ou au début du mois de juin.

André Ferland informe le conseil d'administration qu'une entente relative aux services administratifs de la Régie des incendies sera conclue prochainement avec la Municipalité de Saint-Camille.

6.2 - Sécurité civile

Il n'y a eu aucun développement dans ce dossier au cours du mois de mars.

35-04-21

6.3 - Location machineries lourdes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Sainte-Justine a procédé à une demande de soumissions par invitation auprès des entrepreneurs locaux pour la location de machineries lourdes pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE 2 offres déposées ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT QUE les prix de location de machineries lourdes varient d'un entrepreneur à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE chacun des entrepreneurs offre pour certaines machineries ou pour certaines machineries munies d'équipements spécialisés, des prix qui varient;

CONSIDÉRANT QUE les taux horaires soumis par les soumissionnaires sont les suivants :

Les Entreprises JAGR :

Pelle John Deere, 200 CLC, année 2005 : 118.75\$ incluant ripper

Pelle Komatsu, PC160, année 2007 : 92.00\$

Les Excavations Paul Labrie :

Pelle Komatsu, PC360-LC10, année 2013 : 165,00\$

Pelle Komatsu, PC200-LC8, année 2007 : 120,00\$ incluant ripper

Pelle Komatsu, PC120-5, année 1994 : 90,00\$

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Les Entreprises JAGR pour la pelle John Deere 200 CLC pour le tarif horaire de 118,75\$ ainsi que pour la pelle Komatsu PC160-LC7 pour le tarif horaire de 92,00\$;

QUE ledit conseil municipal accepte également la soumission déposée par Les Excavations Paul Labrie pour la pelle Komatsu PC360-LC10 pour le tarif horaire de 165.00\$ ainsi que pour la pelle PC120-5 pour le tarif horaire de 90,00\$.

ADOPTÉE

6.4 - Parc industriel

36-04-21

6.4.1 - Promesse d'achat - annulation

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'annuler la promesse d'achat signée le 26 octobre 2020 avec Martin Bisson pour Transport Guy Bisson et fils, pour l'acquisition d'une partie du lot 6 376 188 du cadastre du Québec situé dans le parc industriel de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

37-04-21

6.4.2 - Plan de relance MRC des Etchemins - protocole d'entente

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC des Etchemins dans le cadre du projet visant à procéder à l'agrandissement du Parc industriel de Sainte-Justine soumis au Plan de relance économique de ladite MRC.

ADOPTÉE

6.5 - Employé municipal

En raison du caractère confidentiel de ce dossier, cet item de l'ordre du jour sera discuté à huis clos.

6.6 - Centre Civique

38-04-21

6.6.1 - Salle Gatien-Lapointe / Peinture

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Sainte-Justine a procédé à une demande de soumissions par invitation pour l'exécution de travaux de peinture de la Salle Gatien-Lapointe au Centre civique;

CONSIDÉRANT QU'UNE seule soumission a été déposée et jugée conforme soit celle de Christian Bélanger pour la somme de 9000\$;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE ledit conseil municipal accepte la soumission déposée par Christian Bélanger pour la somme de 9000\$.

ADOPTÉE

39-04-21

6.6.2 - Recouvrement des rampes d'accès

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine retient la soumission de MAC Construction pour le projet de "Recouvrement permanent des rampes d'accès du Centre civique" et ce, pour la somme de 48 097,17\$ plus taxes.

ADOPTÉE

40-04-21

6.7 - Entretien hiver Rang Ste-Marie

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité :

QUE suite à la demande de la Municipalité de Saint-Cyprien, le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de modifier le partage des coûts relatifs à l'entretien d'hiver du rang Ste-Marie pour la saison hivernale 2020-2021 et ce, pour la somme de 3 900\$ le kilomètre;

QUE pour les saisons hivernales 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, la tarification au kilomètre sera indexée annuellement le 1er novembre de chacune de ces années en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec pour le mois de septembre;

QUE les coûts relatifs à cet entretien seront partagés en proportion équivalente (50-50), le sel et le sable étant également inclus.

ADOPTÉE

41-04-21

6.8 - Demande de soumissions - pavage

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande des soumissions publiques en vue de l'exécution de travaux de pavage et de rapiéçage à la finisseuse de différentes rues de la municipalité;

QUE les renseignements relatifs à cette demande de soumission sont plus amplement décrits dans le document intitulé « Soumissions publiques en vue de l'exécution de travaux de pavage » annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE les soumissions seront reçues sous enveloppe cachetée portant la mention « soumissions - pavage » à la Mairie située au 167, route 204, Sainte-Justine, jusqu'à 14 heures le 6 mai 2021 et seront ouvertes le même jour à la même heure;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par le soumissionnaire.

ADOPTÉE

42-04-21

6.9 - Réseau routier municipal

Considérant que la municipalité de Sainte-Justine devra effectuer des travaux de pavage sur des tronçons de rues et des travaux de rapiéçage sur ses chemins municipaux pour un montant approximatif de 90 000\$;

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Justine a prévu investir la somme de 65 000\$ dans les travaux susmentionnés;

Considérant le manque à gagner de 25 000\$ pour réaliser ces travaux;

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande à Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, une aide financière de 25 000\$ dans le cadre de l'enveloppe budgétaire du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE

43-04-21

6.10 - Réfection de l'entrée est

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Sainte-Justine juge que l'entrée est du village est dans un piteux état;

CONSIDÉRANT que cette entrée du village représente un secteur de la municipalité où le conseil municipal aimerait réaliser des travaux d'embellissement afin de la rendre plus attrayante et agréable à regarder;

CONSIDÉRANT que ledit conseil municipal aimerait installer des tuyaux dans le fossé situé le long de cette entrée afin de pouvoir installer du gazon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande au ministère des Transports de procéder à une étude de géométrie de l'entrée est du village afin de pouvoir installer des tuyaux dans le fossé situé le long de cette entrée est du village.

ADOPTÉE

44-04-21

6.11 - Dérogation mineure / Martin Chabot

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Martin Chabot qui désire, en lien avec une demande de changement d'usage, régulariser la dimension de la façade du garage privé qui représente 66,11% de la façade du bâtiment existant comparativement à la norme prescrite de 50% prévue à l'article 6.2.3 du règlement de zonage no 76-07 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à la Loi le 17 mars 2021 ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Martin Chabot qui désire, en lien avec une demande de changement d'usage, régulariser la dimension de la façade du garage privé qui représente 66,11% de la façade du bâtiment existant comparativement à la norme prescrite de 50% prévue à l'article 6.2.3 du règlement de zonage no 76-07 ;

QUE le conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux au demandeur ;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

45-04-21

6.12 - Abat-poussière

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre reçue de Transport Adrien Roy et filles pour l'épandage de chlorure de calcium liquide pour les années 2021 et 2022 pour la somme de 0.356\$ le litre plus taxes ainsi que pour l'année 2023 pour la somme de 0.364 le litre plus taxes.

ADOPTÉE

46-04-21

6.13 - Balayage des rues

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine retient les services de Janick Goudreau pour le balayage des rues au tarif horaire 110\$, payable à l'heure, pour un maximum de 30 heures;

QUE ces travaux de balayage des rues devront être réalisés au plus tard, dans la semaine du 3 mai 2021.

ADOPTÉE

47-04-21

6.14 - Dérogation mineure / Fernand Rivest

CONSIDÉRANT la dérogation mineure accordée à Fernand Rivest en vertu de la résolution no 16-02-21 visant à régulariser la marge de recul arrière de sa serre existante ;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans l'analyse de cette demande de dérogation mineure puisque cette serre est localisée à 8,08 mètres de la ligne arrière au lieu des 9,02 mètres de la ligne arrière mentionnés lors de l'analyse du dossier, les marges de recul latéral et arrière ayant été inversées ;

CONSIDÉRANT que l'inversion de ces marges n'a aucune importance quant à l'objet de la demande de dérogation mineure déposée;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Linda Gosselin,,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Fernand Rivest qui désire régulariser la marge de recul arrière de sa serre existante qui est localisée à 8,08 mètres de la ligne arrière comparativement à la norme prescrite de 10 mètres prévue à l'article 4.2.2 du règlement de zonage no 76-07 ;

QUE le conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux au demandeur ;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

6.15 - Recyclage des appareils ménagers

Le conseil est informé du lancement de GORECYCLE, un organisme reconnu par RECYC_QUÉBEC qui a pour but de mettre en place les services de recyclage des appareils ménagers.

Cet organisme est un regroupement des principaux détaillants, distributeurs et manufacturiers qui désirent s'assurer du recyclage responsable des appareils ménagers au Québec ainsi que de la réduction des rejets des halocarbures.

Nous devrions recevoir plus d'informations à ce sujet au cours des mois de mai ou juin.

6.16 - Lavage des camions

Le conseil municipal demande au directeur général de prendre les dispositions afin de trouver une personne pour effectuer le lavage des camions.

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs.

48-04-21

7.2 - Vente de terrain

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de vendre à Mécanique mobile D.B.(9418-3548 Québec inc.), une partie du lot 3 915 495 du cadastre du Québec et ce, à partir du lot 3 915 499 appartenant déjà à cette compagnie jusqu'au cours d'eau transversal qui passe sur le lot 3 915 495 appartenant à la Municipalité de Sainte-Justine;

QUE cette vente est consentie pour la somme de .17 le pi²;

QUE dans le but de préserver la source d'eau potable de la Municipalité, cette vente est toutefois conditionnelle à ce que des tests de sols soient effectués à certains endroits sur le terrain vendu dans le but de confirmer la présence d'argile.

ADOPTÉE

49-04-21

7.3 - Mutuelle des Municipalités du Québec

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le renouvellement du contrat d'assurance de notre municipalité pour une prime totale de 38 249\$ plus taxe soit 41 691,41\$.

ADOPTÉE

50-04-21

7.4 - Gestion de la matière organique

ATTENDU que les municipalités membres de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins disposent d'une entente de traitement des matières résiduelles avec la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE la politique Québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) émet l'obligation aux municipalités du Québec de mettre en place une stratégie de tri à la source et de traitement de la matière organique en vertu de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE);

ATTENDU que la stratégie de valorisation de la matière organique émise par le MELCC le 3 juillet 2020 spécifie que les municipalités du Québec devront avoir mis en place un tri à la source d'ici à 2025;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a commandé un rapport d'analyse qui prend en compte tous les aspects du développement durable, à savoir les aspects environnementaux, sociaux, économiques, mais également les aspects techniques inhérents aux options de traitement de la matière organique;

ATTENDU que le rapport comporte également un volet d'analyse financière qui mesure le risque financier ainsi que le rendement financier estimatif;

ATTENDU qu'en vertu des conclusions de ce rapport, la MRC de Bellechasse a choisi d'implanter un système de tri robotisé de sacs de couleurs assisté par intelligence artificielle comme actif de tri à la source de la matière organique, et qu'il soit installé à même les infrastructures du site d'enfouissement de la MRC, (CM 21-02-045);

ATTENDU qu'en vertu des conclusions de ce rapport, la MRC de Bellechasse a également choisi d'implanter une presse à déchet comme actif de compaction principal des matières résiduelles au site d'enfouissement (CM 21-02-046);

ATTENDU que la MRC demande aux municipalités membres de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins, une résolution d'adhésion à l'orientation retenue pour le traitement de la matière organique et la compaction des matières résiduelles;

ATTENDU que le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins a adhéré à l'orientation prise par la MRC de Bellechasse pour le traitement de la matière organique et la compaction des matières résiduelles;

ATTENDU que le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins demande aux conseils municipaux des municipalités membres d'adopter à leur tour une résolution d'adhésion à l'orientation prise par la MRC de Bellechasse pour le traitement de la matière organique et la compaction des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adhère à l'orientation prise par la MRC de Bellechasse pour le traitement de la matière organique et la compaction des matières résiduelles.

ADOPTÉE

7.5 - MRC des Etchemins / PGMR

Le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Etchemins a été adopté le 10 mars dernier.

51-04-21

7.6 - Politique de gestion des projets structurants

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine appui le projet "Rénovation et réparation de la toiture du chalet" déposé par le Club motoneige Langevin et autorise d'effectuer des travaux pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Justine accepte de présenter le projet " Rénovation et réparation de la toiture du chalet" déposé par le Club motoneige Langevin au Comité technique de la ruralité dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2021-2022;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine réserve un montant de 10 800 \$ de son enveloppe budgétaire 2021-2022 de la Politique de soutien aux projets structurants 2021-2022 pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du projet "Rénovation et réparation de la toiture du chalet" déposé par le Club motoneige Langevin de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

7.7 - Synergie Bellechasse-Etchemins

Le conseil municipal est informé du projet Synergie Bellechasse-Etchemins qui vise à optimiser l'utilisation de la matière en mobilisant la communauté d'affaires et les organisations afin qu'ils puissent bénéficier des avantages de l'économie circulaire.

7.8 - Le Marché fermier des Etchemins

Le Syndicat de l'UPA des Etchemins projette de tenir un marché fermier à Sainte-Justine au mois d'octobre prochain.

52-04-21

7.9 - ADMQ / Congrès virtuel 2021

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le directeur général à participer à la Grande WEB Diffusion en gestion municipale organisée par l'Association des directeurs municipaux du Québec en remplacement du congrès 2021 de cet organisme.

ADOPTÉE

7.10 - Fonds de roulement

Le conseil municipal convient de ne pas approprier de montant au fonds de roulement dans le cadre du financement du camion léger en 2020.

7.11 - Club de boxe

En raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, monsieur le maire informe le conseil qu'il a pris entente avec le club de boxe afin de ne pas facturer de loyer pour le local de cet organisme avant le mois de septembre 2021.

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transmise aux membres du conseil municipal.

8.2 - Club Quad de la Rivière Daaquam

Suite à la demande d'aide financière du Club Quad de la Rivière Daaquam pour l'achat d'un nouveau tracteur pour l'entretien des sentiers, le conseil convient de ne pas contribuer à cette demande puisqu'il n'avait pas participé non plus au financement de l'équipement d'entretien des sentiers de motoneige.

53-04-21

8.3 - Municipalité de Saint-Zacharie

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a adopté une motion visant l'adoption d'un service d'écoute téléphonique national accessible au moyen du numéro 988 pour prévenir le suicide et fournir une assistance immédiate en cas de crise ;

ATTENDU QUE la demande en services de prévention du suicide a augmenté de 200% pendant la pandémie de la COVID-19 ;

ATTENDU QUE pour utiliser les services existants d'écoute téléphonique pour la prévention du suicide, il faut composer des numéros à 10 chiffres difficiles à mémoriser, chercher dans des répertoires ou être mis en attente ;

ATTENDU QUE les États-Unis auront un service d'écoute téléphonique national accessible par le numéro 988 en 2022 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Justine reconnaît l'importance de faire tomber les obstacles critiques dressés devant les personnes en situation de crise qui cherchent de l'aide ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine appuie la création du service d'écoute téléphonique national 988 ;

QUE ledit conseil municipal demande au directeur général de transmettre une copie de cette résolution au député fédéral, au député provincial, au ministre de la Santé du gouvernement fédéral ainsi qu'au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

ADOPTÉE

8.4 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ du mois d'avril 2021 est remis aux membres du conseil.

54-04-21

8.5 - Moisson Beauce

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 100\$ à Moisson Beauce dans le cadre de sa demande de don annuelle 2021.

ADOPTÉE

55-04-21

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité :

QUE cette séance soit levée à 21h35.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT